

Au point de vue des splendeurs du culte et de la perfection des cérémonies, qui a mieux compris les convenances et les nécessités que l'ordre bénédictin ? Qu'on lise en particulier dans les *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, quelle importance on attachait à Cluny aux plus petites prescriptions du cérémonial, et quelles punitions étaient infligées aux enfants de chœur et aux religieux qui les violaient par inadvertance. Je cite Cluny de préférence parce qu'il est une des grandes gloires de la province lyonnaise. Eh ! bien, c'est dans les églises bénédictines que l'on trouve d'abord les chapelles rayonnantes autour du sanctuaire, dont elles sont séparées par le déambulatoire si favorable aux processions ; et cela, dans une proportion très-considérable depuis le ^x^e siècle. La grande basilique de Cluny avait cinq chapelles rayonnantes ; Paray en a trois ; Notre-Dame du Port, à Clermont, quatre. Tournus, le Bois Sainte-Marie, Chantelle, etc, etc, offrent la même disposition.

Ce ne sont pas les seules églises monastiques qui ont des chapelles rayonnantes séparées du sanctuaire par le déambulatoire. L'incomparable cathédrale de Cologne en a sept. La cathédrale de Fribourg (Allemagne) en a six autour du sanctuaire, et quatre autres, de chaque côté du chœur ; en tout, quatorze chapelles rayonnantes.

A Florence, Sainte-Marie-des-Fleurs, qui est le dôme ou la cathédrale, a cinq chapelles rayonnantes au fond du sanctuaire, et cinq autres à chaque extrémité du transept.

Jusqu'en Orient vous trouvez la même disposition dans l'église annexée à la coupole du Saint-Sépulcre, qui a trois chapelles rayonnantes.

Il est difficile d'admettre, après cela, qu'une pareille disposition soit une superfétation gênante pour l'ordre des cérémonies, et qu'on soit louable de rejeter le plan de ces églises comme plan de fantaisie.

Cette disposition donne, au contraire, une ampleur et une grâce merveilleuse aux édifices sacrés qui en sont doués.